

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 567 006

②1 N° d'enregistrement national :

84 10845

⑤1 Int Cl⁴ : A 45 D 29/00; A 61 M 35/00.

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 6 juillet 1984.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 2 du 10 janvier 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : ARAUJO Aïdes, épouse FONTAINE. —
FR.

⑦2 Inventeur(s) : Aïdes Araujo, épouse Fontaine.

⑦3 Titulaire(s) :

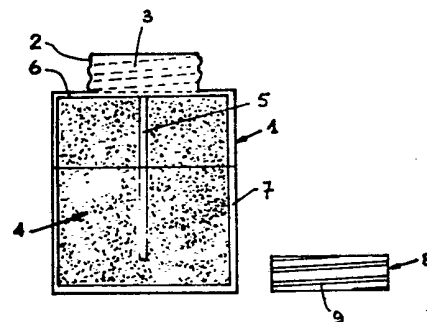
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Degret.

⑤4 Dispositif permettant de traiter les extrémités des doigts des mains.

⑤7 L'invention est relative à un dispositif permettant de
traiter les extrémités des doigts des mains et plus particulière-
ment dispositif permettant de nettoyer et/ou de soigner, à
l'aide d'un produit tel un liquide ou une crème approprié au
traitement.

Le dispositif selon l'invention est caractérisé en ce qu'il se
compose d'un contenant 1 en forme de pot : a) rempli d'un
bloc 4 de mousse, naturelle ou synthétique, à cellules ouvertes,
ledit bloc présentant pour le passage de l'extrémité du doigt à
traiter une ouverture 5 en forme de fente qui s'étend verticale-
ment sur au moins la partie supérieure du bloc depuis le
sommet 6 de celui-ci; renfermant un produit 7 approprié au
traitement, disposé en quantité telle qu'elle suffise à imprégner
totalement le bloc de mousse et en ce que les matériaux
constituant le contenant 1 et le bloc 4 de mousse sont inertes
vis-à-vis du produit 7.

L'invention peut être utilisée à des fins thérapeutiques,
domestiques et par les professionnels manucures.



FR 2 567 006 - A1

D

DESCRIPTION

Dispositif permettant de traiter les extrémités des doigts des mains.

La présente invention a pour objet un dispositif permettant de traiter les extrémités des doigts des mains, et plus particulièrement un dispositif permettant de nettoyer et/ou de soigner, à l'aide d'un produit tel un liquide ou une crème approprié au traitement.

Elle trouve son application dans de multiples domaines, par exemple :

- médicaux et para-médicaux pour soigner par des traitements répétés des maladies tels les mycoses des doigts, les psoriasis et les onychomycoses des ongles, ou encore plus simplement la fragilité des ongles ;
- professionnels de manucure pour nettoyer et/ou embellir les ongles et les extrémités des doigts ;
- domestiques, pour les soins et nettoyages précités, par soi-même à domicile, ainsi que pour le nettoyage des doigts.

On sait traiter les maladies désignées dans le paragraphe précédent à l'aide de substances thérapeutiques appropriées, en tamponnant les parties du doigt ou de l'ongle atteintes à l'aide d'une compresse ou d'un coton imprégné du ou des substances en lotion, en crème, ou en pommade.

Il est clair toutefois qu'il est difficile de limiter l'application du tampon au(x) seul(s) doigt(s) ou parties de doigts à soigner : le plus souvent, le tampon vient également au contact de parties saines, voire de doigts sains, que ne sont pas à traiter.

Quand bien même la substance médicamenteuse est le plus souvent sans effet nocif sur les parties saines, il est évident que le fait de tamponner des zones qui ne nécessitent aucun soin particulier constitue un premier gaspillage de substances médicamenteuses.

En outre, après l'usage, toute compresse ou tout coton imprégné de la substance est nécessairement jeté ; comme le support est en général fortement imprégné de la substance thérapeutique, le gaspillage de la substance thérapeutique est ici encore plus fortement manifeste.

Dans les salons de beauté, les manucures ont le plus souvent besoin de nettoyer les ongles de leurs clients à l'aide de produits dissolvants volatils, tel de l'acétone. Ces produits sont appliqués sur les ongles et sur les extrémités des doigts au moyen de compresses ou cotons que les manucures manipulent le plus souvent sans protection particulière. Les doigts des manucures sont donc toujours imprégnés d'acétone.

Or, il est bien connu que l'acétone provoque chez certaines personnes des allergies. Dans ces circonstances, et compte tenu de ce que l'emploi de ce produit est permanent par les manucures, il est assez commun que certaines d'entre elles se plaignent de souffrir d'allergie par contact et/ou par inhalation.

Sur un plan domestique enfin, il arrive fréquemment qu'une femme qui a mis du vernis à ongles doit en toute dernière minute, avant de sortir pour une soirée ou avant de recevoir ses invités, retoucher un ongle dont le vernis rouge est abimé ou partiellement effacé. Dans de tels cas, la femme enlève le vernis sur l'ongle à retoucher à l'aide d'un coton imprégné d'un dissolvant, le plus souvent de l'acétone.

Il est alors évident qu'en manipulant le coton en le tenant fortement serré entre les doigts d'une main pour nettoyer un ongle sur l'autre main, l'acétone du coton imprègne légèrement les doigts de la première main et y dissout le vernis. Des traînées de vernis se forment alors aux extrémités des doigts.

Autrement dit, en voulant en dernière minute refaire un vernis parfait sur un seul de ses doigts, il est fréquent que la femme ait l'obligation de nettoyer tous ses doigts à l'acétone pour enlever tout le vernis avant d'appliquer une nouvelle couche de celui-ci sur ses dix ongles.

La présente invention se propose de fournir un dispositif qui pallie les inconvénients ci-dessus exposés.

A cet effet, le dispositif de l'invention permettant de traiter les extrémités des doigts des mains est caractérisé en ce qu'il se compose d'un contenant en forme de pot : a) rempli d'un bloc de mousse, naturelle ou synthétique, à cellules ouvertes, ledit bloc présentant pour le passage de l'extrémité du doigt à traiter une ouverture en forme de fente qui s'étend verticalement sur au moins la partie supérieure du bloc depuis le sommet de celui-ci ; b) renfermant un produit approprié au traitement, disposé en quantité telle qu'elle suffise à imprégner totalement le bloc de mousse, et en ce que les matériaux constituant le contenant, d'une part, le bloc de mousse, d'autre

part, sont inertes vis à vis du produit.

Grâce à ce dispositif, il est possible de nettoyer et/ou de soigner chaque doigt séparément, en le faisant pénétrer par la fente à l'intérieur du bloc de mousse, et :

5 - en lui imprimant quelques mouvements de rotation de façon à mettre en contact tout le vernis de l'ongle avec le dissolvant, ou dans le cas d'un nettoyage avec un détergent ;

- en le laissant aussi longtemps que nécessaire, pour que la substance thérapeutique imprègne convenablement et suffisamment les parties malades, dans
10 le cas de soin.

Selon une réalisation préférentielle, le bloc de mousse est comprimé à l'intérieur du contenant. Ainsi, la mousse du bloc exerce une pression permanente importante sur toute la partie du doigt engagé dans le bloc, de sorte que le produit, liquide ou crème, qui imbibe la mousse imprègne également de manière satisfaisante l'extrémité du doigt traité.
15

Selon une autre construction avantageuse, la fente s'étend sur toute la hauteur. Le doigt peut donc pénétrer la mousse sur une hauteur maximale, et faire l'objet de soins normaux même si les parties malades se situent au niveau de la troisième phalange, étant entendu que pour éviter un gaspillage
20 du produit approprié au traitement le doigt pénètre le bloc de mousse de préférence seulement jusqu'au niveau de la partie malade.

Dans une forme de réalisation particulièrement avantageuse, le pot comporte à sa partie supérieure des moyens tels un filetage ou des nervures aptes à coopérer par vissage ou par encliquetage avec des moyens
25 complémentaires prévus à l'intérieur d'un couvercle destiné à fermer hermétiquement ledit pot. Cette construction a un double avantage : elle évite l'évaporation des produits traitant volatils et elle évite que les impuretés et poussières de l'atmosphère viennent, en dehors du temps nécessaire au traitement, au contact de la mousse, donc du produit traitant.

30 Dans son application domestique ou à usage professionnel manucure, le produit peut être un dissolvant pour vernis à ongles. Dans son application domestique ou médicale, le produit peut être un durcisseur pour ongles. Dans son application médicale, le produit peut être une substance thérapeutique, tel un corticoïde.

Pour mieux faire comprendre l'objet de la présente invention, on va en décrire ci-après, à titre d'exemple purement illustratif et non limitatif, une forme de réalisation en référence au dessin annexé sur lequel :

5 - la figure 1 est une vue en coupe axiale verticale du dispositif selon l'invention ;

- la figure 2 est une vue de dessus du dispositif de la figure 1 avant intégration dans le pot du bloc de mousse à comprimer ;

- les figures 3 et 4 sont des vues en perspective illustrant le mode d'emploi du dispositif des figures 1 et 2.

10 En se référant à la figure 1, on voit que l'on a désigné par 1 un contenant en forme de pot dont la partie supérieure forme un col 2 muni d'un filetage 3. Le pot 1 est rempli d'un bloc 4 de mousse, naturelle ou synthétique, à cellules ouvertes. Cette mousse peut par exemple être une mousse de polyuréthane.

15 Le bloc 4 présente une ouverture en forme de fente 5 qui s'étend verticalement sur au moins la partie supérieure du bloc, depuis le sommet 6 de celui-ci, et avantageusement sur toute la hauteur du bloc.

Le pot renferme un produit 7, liquide, crème ou pommade, approprié au traitement à assurer, ledit liquide étant disposé en quantité telle qu'elle
20 suffise à imprégner totalement le bloc de mousse 4.

Quelle que soit la nature du produit 7, dissolvant ou substance thérapeutique, les matériaux constituant le pot 1 et le bloc de mousse 4 sont choisis de sorte qu'ils soient inertes vis à vis dudit produit. Par exemple, le pot 1 peut être en verre.

25 Avantageusement, le pot 1 à col 2 est associé à un couvercle 8 sur la paroi duquel est pratiqué un filetage 9 apte à coopérer par vissage avec le filetage 3 du col 2.

En variante, le col 2 peut comporter des nervures et dans ce cas le couvercle 8 comporte des moyens complémentaires de ces nervures
30 aptes à coopérer par encliquetage de manière à fermer hermétiquement le pot 1.

La mousse doit exercer une pression permanente suffisante sur l'extrémité du doigt qui, pour être traité, pénètre la fente 5. En largeur, voire en hauteur, le bloc est donc une dimension nettement supérieure à celle du

pot et il sera fortement comprimé pour être engagé dans le pot par le col 2 de sorte à pouvoir s'expanser ensuite dans tout le volume intérieur du pot tout en conservant une compression satisfaisante.

La fente 5 peut être formée avant introduction du bloc 4 de mousse dans le pot 1, ou après. Dans tous les cas elle peut être formée par une simple découpe de la matière à l'aide d'un couteau, sans enlèvement de matière.

De manière à permettre le libre passage du doigt, la fente a une longueur d'au moins trois centimètres et elle peut s'étendre sur toute la largeur du bloc 4.

Le mode d'utilisation du dispositif selon l'invention est expliqué par les figures 3 et 4.

Pour nettoyer et/ou soigner l'extrémité d'un doigt 10, il suffit d'engager ce doigt dans la fente 5 et de le faire pénétrer ainsi qu'il est schématisé par la flèche 11 au moins jusqu'au niveau de la partie à nettoyer ou à soigner. S'il s'agit de soin, on laisse le doigt au contact de la substance thérapeutique aussi longtemps qu'il est nécessaire avant de le retirer comme schématisé par la flèche 12.

S'il s'agit d'un simple nettoyage, par exemple de dissoudre du vernis à ongles, ainsi qu'il apparaît sur la figure 3, le doigt est engagé par la fente 5 dans le bloc 4 et on lui imprime ensuite quelques mouvements de rotation 13 de façon à mettre en contact tout le vernis 14 avec le produit dissolvant.

La compression et la souplesse naturelle de la mousse 4 font que le simple mouvement de retrait 12 élimine le vernis et le dissolvant en excès, par frottement sur la mousse.

Dans les applications médicales, le produit imprégnant la mousse 4 sera un liquide, une crème ou une pommade, tel un corticoïde, un durcisseur d'ongles, approprié au traitement à conduire.

Naturellement, l'invention n'est pas limitée aux modes d'application non plus qu'au mode de réalisation qui ont été mentionnés et l'on pourrait concevoir diverses variantes sans sortir pour autant du cadre de la présente invention.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif permettant de traiter les extrémités des doigts des mains, et plus particulièrement dispositif permettant de nettoyer et/ou de soigner, à l'aide d'un produit tel un liquide ou une crème approprié au traitement, caractérisé en ce qu'il se compose d'un contenant en forme de pot : a) rempli d'un bloc de
5 mousse, naturelle ou synthétique, à cellules ouvertes, ledit bloc présentant pour le passage de l'extrémité du doigt à traiter une ouverture en forme de fente qui s'étend verticalement sur au moins la partie supérieure du bloc depuis le sommet de celui-ci ; b) renfermant un produit approprié au traitement, disposé en quantité telle qu'elle suffise à imprégner totalement le bloc de mousse, et en ce que les
10 matériaux constituant le contenant, d'une part, le bloc de mousse, d'autre part, sont inertes vis à vis du produit.

2. Dispositif selon la revendication 2 caractérisé en ce que le bloc de mousse est comprimé à l'intérieur du contenant.

3. Dispositif selon l'une des revendications 1 et 2 caractérisé en ce
15 que la fente s'étend sur toute la hauteur du bloc.

4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3 caractérisé en ce que le pot comporte à sa partie supérieure des moyens tels un filetage ou des nervures aptes à coopérer par vissage ou par encliquetage avec des moyens complémentaires prévus à l'intérieur d'un couvercle destiné à fermer hermétiquement
20 ledit pot.

5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, dans son application domestique ou à usage professionnel de manucure, caractérisé en ce que le produit est un dissolvant pour vernis à ongles.

6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, dans son application
25 domestique ou médicale, caractérisé en ce que le produit est un durcisseur pour ongles.

7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, dans son application médicale, caractérisé en ce que le produit est un produit thérapeutique, tel un corticoïde.

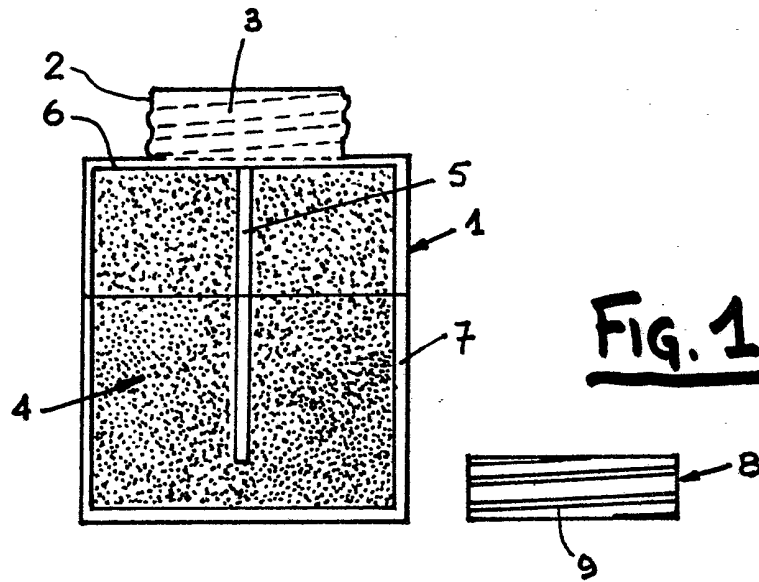


FIG. 1

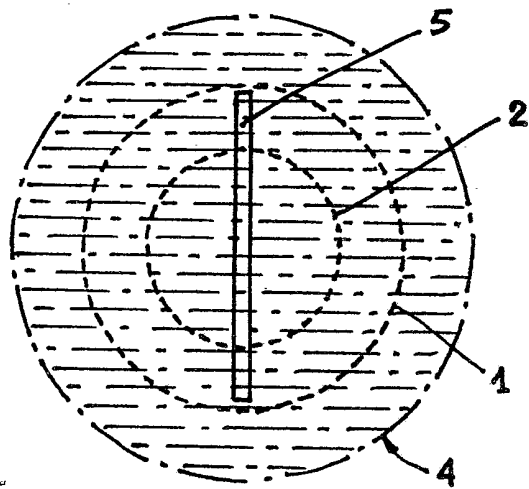


FIG. 2

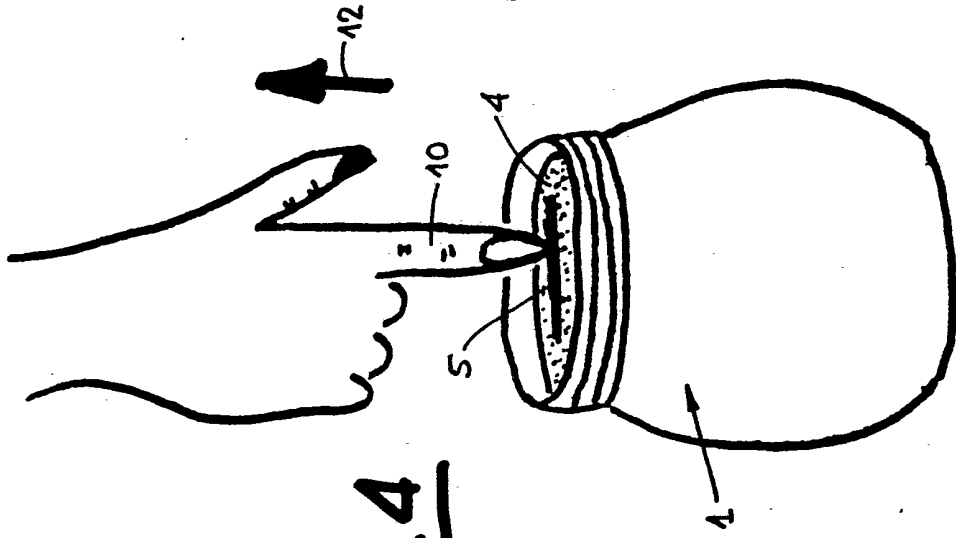


FIG. 4

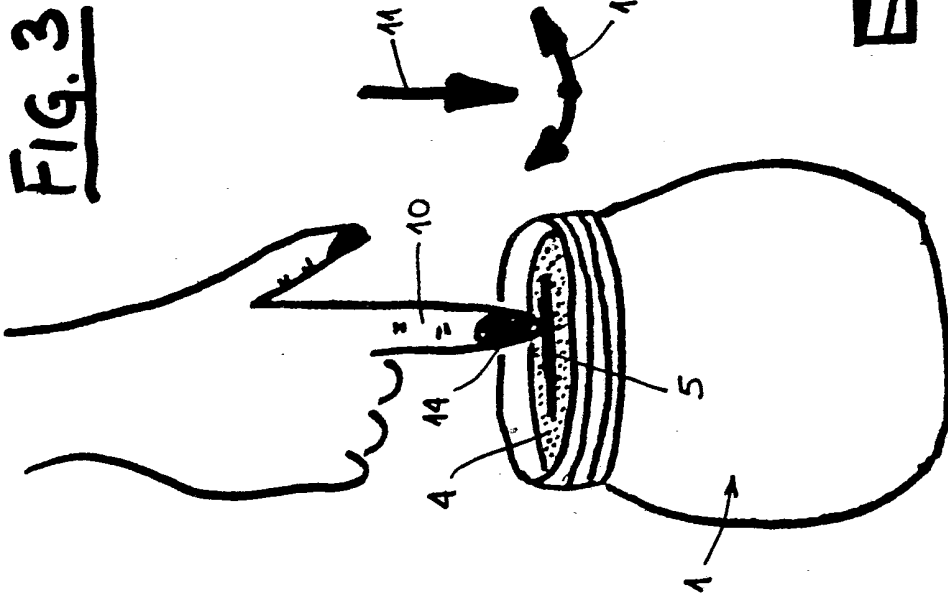


FIG. 3